

Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2015/2164(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2014: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)		
Sujet 8.70.03.04 Décharge 2014		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		20/08/2015
		S&D VAUGHAN Derek	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE DEUTSCH Tamás	
		ECR VISTISEN Anders Primdahl	
	ALDE ALI Nedzhmi		
	GUE/NGL DE JONG Dennis		
	Verts/ALE JÁVOR Benedek		
	EFDD VALLI Marco		
	ENF KAPPEL Barbara		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		09/09/2015
		PPE CASA David	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés			
23/07/2015	Publication du document de base non-législatif	COM(2015)0377	Résumé
05/10/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
04/04/2016	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
07/04/2016	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	A8-0082/2016	Résumé
27/04/2016	Débat en plénière		
28/04/2016	Résultat du vote au parlement		
	Décision du Parlement, 1ère		Résumé

28/04/2016	lecture/lecture unique	T8-0163/2016	
28/04/2016	Fin de la procédure au Parlement		
14/09/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2164(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/04231

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2015)0377	23/07/2015	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N8-0124/2015 JO C 409 09.12.2015, p. 0039	08/09/2015	CofA	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE571.665	26/01/2016	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05584/2016	27/01/2016	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE569.741	03/02/2016	EP	
Amendements déposés en commission		PE576.922	04/03/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0082/2016	07/04/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0163/2016	28/04/2016	EP	Résumé

Acte final

Budget 2016/1495
[JO L 246 14.09.2016, p. 0187](#) Résumé

2015/2164(DEC) - 23/07/2015 Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2014 ? étape de la procédure de décharge 2014.

Analyse des comptes du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2014 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop).

Il constitue le document reprenant l'ensemble des informations chiffrées sur lesquelles se fonde la procédure de décharge.

Sur cette base, le contrôleur financier de la Commission européenne certifie les comptes tels que déclarés par les institutions, agences et organes de l'Union européenne.

La procédure de décharge des agences de l'UE : le budget de l'UE finance un large éventail de politiques et de programmes mis en ?uvre dans toute l'UE. Conformément aux priorités fixées par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission gère des programmes, des activités et des projets spécifiques sur le terrain avec l'appui technique de certaines agences spécialisées.

Les états consolidés sur l'exécution du budget général de l'UE recouvrent également l'exécution budgétaire des agences. Ces dernières ne disposent toutefois pas de budgets distincts à l'intérieur du budget de l'UE ; elles sont partiellement financées au moyen d'une subvention provenant du budget de la Commission.

La présente procédure vise à définir comment le budget des agences a été dépensé et mis en œuvre en 2014. Chacune des agences fait l'objet d'une procédure de décharge propre.

Cedefop : pour 2014, les tâches et comptes du Centre se présentaient comme suit :

- description des tâches du Centre : le Cedefop, dont le siège est situé à Thessalonique (EL) a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 337/75 du Conseil](#). Il est principalement chargé de diffuser toute documentation utile sur le développement de la formation professionnelle dans l'UE;
- exécution des crédits du Centre pour l'exercice 2014 : les comptes du Centre pour l'exercice 2014 tels que présentés dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne se présentaient comme suit:
 - Crédits d'engagement :
 - prévus : 19 millions EUR;
 - exécutés : 18 millions EUR;
 - reportés : néant.
 - Crédits de paiement :
 - prévus : 20 millions EUR;
 - exécutés : 17 millions EUR;
 - reportés : 2 millions EUR.

Voir également détail des [comptes définitifs du Cedefop](#).

2015/2164(DEC) - 08/09/2015 Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle relatifs à l'exercice 2014 accompagné des réponses du Centre (CEDEFOP).

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels du CEDEFOP.

Déclaration d'assurance : conformément aux dispositions de l'article 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la Cour a contrôlé:

- les comptes annuels du Centre constitués des états financiers et des états sur l'exécution du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces comptes.

Opinion sur la fiabilité des comptes : la Cour estime que les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes : la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport de la Cour des comptes ne comporte aucune autre observation sur la gestion budgétaire et financière du Centre.

Enfin, le rapport reprend un résumé des activités du Centre en 2014. Celui-ci s'est notamment concentré sur :

Budget : 17,28 millions EUR dont contribution de l'Union : 96,9%

Activités (inter alia) :

- Analyse et rapports sur les politiques : les constatations formulées par le Centre lors de son examen des progrès accomplis sur la voie des objectifs en matière de éducation et de formation professionnelle (EFP) pendant la période 2010-2014 ont été présentées lors de la conférence européenne en 2014. Le Centre a publié de brefs aperçus des systèmes nationaux d'EFP («Regards sur la formation professionnelle») et a établi des fiches détaillées par pays sur l'IEFP pour tous les États membres, ainsi que pour l'Islande et la Norvège. Ces informations ont servi de base aux recommandations spécifiques par pays de 2014, formulées dans le cadre du Semestre européen;
- Instruments européens communs, certifications et résultats des apprentissages : le Centre a assuré, avec la Commission, la coordination du groupe consultatif du CEC (cadre européen des certifications) et analysé l'évolution des CNC (cadres nationaux de certifications) dans 36 pays. Le site web Europass, géré par le Centre et disponible dans 27 langues, a enregistré 102 millions de visites depuis son lancement (dont 21,7 millions en 2014 et 20,1 millions en 2013). Les utilisateurs ont créé 47 millions de CV en ligne (dont 13,1 millions en 2014 et 9,8 millions en 2013);
- Formation des adultes, transitions et apprentissage : le Centre et la Commission ont organisé une conférence européenne (les 7 et 8 mai à Thessalonique) intitulée *Steering partnerships for growth (Piloter les partenariats pour la croissance)*, afin d'aider les pays à trouver des partenaires désireux de coopérer au développement de dispositifs de formation en apprentissage. Il a également publié une étude intitulée *Navigating difficult waters: learning for career and labour market transitions*;

- Analyse des compétences : en 2014, le Centre a repris la responsabilité du Panorama européen des compétences et a publié en ligne ses dernières prévisions de l'offre et de la demande de compétences (relatives à la période 2013-2025). En coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) et IOIT, le CEDEFOP a élaboré des guides sur les méthodes d'anticipation des besoins en compétences et a contribué à la publication avec l'OCDE d'un document intitulé *Matching Economic Migration with Labour Market Needs*;
- Incidence du Centre : les indicateurs de performance clés montrent que l'action du Centre a eu une incidence majeure: ses travaux sont abondamment cités dans 97 documents stratégiques de l'IUE. Le CEDEFOP a fourni des conseils et une expertise pour des événements organisés par la présidence, ainsi que pour des réunions de parties prenantes de haut rang au niveau de l'IUE, afin de soutenir la mise en œuvre des politiques (164 contributions). Il a organisé 69 conférences et ateliers et 600.000 publications du CEDEFOP ont été téléchargées. Les principaux médias européens, dont Die Welt, le supplément du Times sur l'éducation et El País, ont consacré 745 articles aux travaux du Centre.

2015/2164(DEC) - 27/01/2016 Document de base non législatif complémentaire

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2014 et le bilan financier au 31 décembre 2014 du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2014, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2014.

L'exécution du budget du Centre est en effet de nature à permettre que décharge soit donnée pour l'exécution de ce dernier. Le Conseil se félicite en particulier que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2014 n'appellent aucun commentaire concernant le Centre.

2015/2164(DEC) - 07/04/2016 Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Derek VAUGHAN (S&D, RU) concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) pour l'exercice 2014

La commission parlementaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2014

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2014 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés appellent le Parlement à approuver la clôture des comptes du Centre. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- États financiers du Centre: les députés notent que le budget définitif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2014 était de 17.275.766 EUR, ce qui représente une diminution de 3,62% par rapport à 2013.
- Performances : les députés observent que l'évaluation périodique externe du Centre a examiné d'éventuelles synergies entre le Centre, la Fondation européenne pour la formation (ETF), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Ils reconnaissent que, selon les conclusions de l'évaluation, les activités du Centre n'ont pas fait double emploi avec celles d'autres acteurs au niveau de l'Union, au niveau national ou au niveau international.

Les députés ont également fait une série d'observations sur la gestion budgétaire, les procédures de passation de marchés, les recrutements, les contrôles et l'audit interne.

Les députés déplorent enfin les retards importants qui continuent de s'accumuler dans les travaux de réparation du bâtiment du Centre en Grèce. Ils rappellent que les travaux auraient dû sachever en 2015 et qu'ils ont été interrompus en raison de la situation économique dans ce pays.

2015/2164(DEC) - 28/04/2016 Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CEDEFOP pour l'exercice 2014.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/1495 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour l'exercice 2014.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2014.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 28 avril 2016 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 28 avril 2016).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier indique qu'il regrette que les travaux de réparation du bâtiment du Centre en Grèce n'aient pas été achevés à la fin de 2014 même s'il est conscient que les travaux ont dû être suspendus en raison de la situation économique que connaît ce pays.

2015/2164(DEC) - 28/04/2016 Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé d'octroyer la décharge au directeur du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2014. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe V, article 5, par. 1, point a) du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du CEDEFOP pour l'exercice 2014 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 514 voix pour, 123 voix contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- États financiers du Centre: le Parlement note que le budget définitif du Centre pour l'exercice 2014 était de 17.275.766 EUR, ce qui représente une diminution de 3,62% par rapport à 2013.
- Performances : le Parlement observe que l'évaluation périodique externe du Centre a examiné d'éventuelles synergies entre le Centre, la Fondation européenne pour la formation (ETF), la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Il reconnaît que, selon les conclusions de l'évaluation, les activités du Centre n'ont pas fait double emploi avec celles d'autres acteurs au niveau de l'Union, au niveau national ou au niveau international.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur la gestion budgétaire, les procédures de passation de marchés, les recrutements, les contrôles et l'audit interne ainsi que la prévention des conflits.

En ce qui concerne la partie immobilière de la gestion du Centre, le Parlement regrette que les travaux de réparation du bâtiment du Centre en Grèce n'aient pas été achevés à la fin de 2014. Il est conscient, cependant, du fait que les réparations relèvent de la responsabilité du gouvernement de l'État membre d'accueil et que les travaux de construction concernés ont dû être suspendus en raison de la situation économique que connaît ce pays.

Le Parlement se félicite enfin de ce que le site internet Europass, géré par le Centre et disponible en 27 langues, ait compté 21,7 millions d'utilisateurs en 2014, ce qui représente une hausse de 8% par rapport aux chiffres de 2013.